

VOISINS & VOISINES

Publication gratuite du

**Comité
de Quartier**

Brivazac-Candau

37 avenue de Candau 33600 PESSAC Tél. 06 20 56 74 29 cqbc33@gmail.com

<https://federation-quartiers-pessac.com/les-quartiers/brivazac-candau/>

Rédaction-Mise en Page : Dominique Burtin- Gueno Julien - Frédérique Robert - Sabine Veillon - Thomas Veillon
Publicité : Dominique Burtin - Frédérique Robert
Impression : ACSD Tirage en 1260 ex.

**Mars
2022**

129

Le Mot du Président

L'Assemblée Générale du comité de quartier s'est tenue le dimanche 6 février dernier. Nous étions quarante-cinq adhérents à y participer. Nous nous réjouissons de ce nombre qui, malgré le contexte compliqué, revient à un niveau équivalent à celui des années précédant le COVID. Nous sommes convaincus de l'utilité du comité de quartier qui est un outil pour remonter vos idées auprès de vos élus ou encore pour renforcer les liens entre les habitants du quartier. C'est pourquoi il est important de participer à l'AG pour vous approprier cet outil.

Cette AG a élu un nouveau Conseil d'Administration. Je tiens à remercier les 19 habitants du quartier qui ont bien voulu s'investir dans la défense des intérêts du quartier ou dans l'organisation d'animations essentielles au bien-vivre ensemble. Le renfort est conséquent puisque nous enregistrons l'arrivée de six nouveaux membres. Nous nous réjouissons également du soutien de plusieurs habitants qui nous ont proposé leur aide ponctuelle que ce soit sur des sujets d'environnement-cadre de vie, pour des animations ou encore pour la distribution de Voisins & Voisines.

D'autre part, dans le déroulement du débat avec les élus qui suit traditionnellement notre AG, nous avons souhaité orienter une partie de ces débats sur des sujets que le Conseil d'Administration définit auparavant. Cette année, nous avons choisi l'aménagement de la rue du Bas Brion et, dans son prolongement, le passage sous la voie ferrée. Cette nouvelle disposition nous a permis d'obtenir des propositions concrètes de la mairie. Nous devons, maintenant, rester vigilants pour que les solutions ne restent pas à l'état de promesses et qu'elles soient travaillées en concertation avec les riverains et le comité de quartier.

Avril 2022 verra également la reprise, après deux années d'interruption, du vide-grenier le dimanche 3 avril et de la chasse aux œufs le dimanche 17 avril. Les modalités pour participer à ces animations sont détaillées dans ce numéro.

Enfin, les renforts sont conséquents mais pas excessifs. Nous pensons, néanmoins, reprendre, au mois de mai, la campagne d'adhésions comme nous le faisons auparavant en nous rendant à chaque adresse du quartier. Nous aurons l'occasion de vous en parler dans notre prochain numéro.

Date à réserver

VIDE GRENIER **Dimanche 3 avril**



Place Chambrelent

9 h - 17 h

inscriptions avant le 30 mars

voir en page 5

CHASSE AUX OEUFS **Dimanche 17 avril**



Parc Lavielle

inscriptions sur place à 10 h 30

Début de la chasse à 11 h

Rapport moral de l'assemblée générale 2022

Voisines, voisins

Les élections sont un élément central de l'exercice de la démocratie car c'est le seul moment où la voix du peuple est sollicitée. Ces deux dernières années ont vu se dérouler les élections municipales en 2020 et régionales en 2021 avec des taux de participation de 36,6 % et de 33,3 %. Ces taux de participation très bas montrent à quel point notre démocratie est malade. Si l'on ajoute le mouvement des gilets jaunes en 2018, on voit la méfiance et la frustration que suscite la démocratie représentative dans notre pays.

Une des raisons que l'on peut voir à cette désaffection des urnes est que le citoyen ne se sent pas écouté. Comme nous avons pu l'entendre au festival du film d'histoire, à propos de la révolution de 1848 : la parole a été confisquée au peuple. Les choses ont-elles vraiment changé depuis ? A quoi bon se rendre aux urnes puisque rien ne change ? En tous cas, c'est ce que semble croire une grande partie de nos concitoyens et ce n'est pas l'attitude de nos élus de tous niveaux qui peut changer les choses.

Pour rendre de l'intérêt aux votes, il faut que le citoyen soit écouté et, dans ce contexte, la démocratie participative a un rôle à jouer tant au niveau national que local.

Au niveau local, puisque c'est ce niveau qui nous intéresse aujourd'hui, à Pessac, les syndicats et comités de quartier sont des institutions qui existent depuis plus de cent ans pour certains. Ils ont dans leurs statuts l'objectif de défendre les intérêts du quartier. Donc, s'ils ne sont, bien sûr, pas le seul outil pour exercer cette démocratie participative, ils sont tout à fait légitimes dans ce rôle. Cependant, dans le système représentatif actuel, pour que la démocratie participative fonctionne, les acteurs doivent recevoir une écoute attentive des élus.

Or, cette écoute est loin de celle que nous attendons. Pour notre quartier, j'y vois principalement deux raisons. D'une part, l'organisation politique de la métropole mais également certaines décisions nationales qui éloignent les citoyens des lieux de décisions. D'autre part, il est très difficile de savoir quel rôle la mairie souhaite voir jouer aux comités et syndicats de quartier.

Pour la première raison, je voudrais revenir sur deux retours que nous avons reçus, en 2021, à nos demandes. En début d'année, vous avez tous vu fleurir de nouveaux poteaux sur nos trottoirs avec des implantations faites sans aucun discernement. On a ainsi pu voir, sur certaines zones, avec les anciens poteaux, des densités de trois ou quatre poteaux par mètre carré, parfois, sur des endroits où les trottoirs sont étroits. Nous nous sommes étonnés de cette situation auprès de nos élus municipaux. Il nous a été répondu qu'il s'agissait du déploiement de la fibre dont le marché national a été confié à la société Orange qui

a tous pouvoirs pour assurer sa mission. Si nous souhaitons tous avoir une liaison Internet de qualité, nous pouvons néanmoins nous étonner que les pouvoirs d'une société privée sur le territoire d'une commune soient supérieurs à celui de son maire et que les intérêts privés priment sur l'intérêt collectif.

Autre exemple, dans un autre ordre d'idée, sur l'aménagement du passage piétons/vélos sous le pont "Leclerc", une des réponses que nous avons reçue est qu'il ne s'agissait pas d'une priorité métropolitaine. Là encore, on peut s'étonner que le maire ne soit pas décisionnaire sur son territoire. Nous comprenons bien l'avantage de mutualiser les moyens pour faire plus mais il ne faut pas que ce soit au détriment des pouvoirs du maire que nous avons élu.

Cet éparpillement des centres de décisions éloigne un peu plus le citoyen des décisions prises sur son environnement direct. Auparavant, le comité estimait que son interlocuteur devait être le maire. Dans le contexte que nous venons de décrire, ça n'est plus toujours le cas et il est de plus en plus difficile de faire valoir nos points de vue.

La deuxième raison qui peut expliquer le peu d'écoute que nous pouvons recevoir est que nous voyons mal le rôle que le maire souhaite voir jouer par les comités de quartier : simples comités des fêtes ou partenaires de concertation ?

En effet, cette année, comme nous le verrons par ailleurs, nous a permis de relancer plusieurs animations et, même si tous les comités ne sont pas du même avis, le service de la vie associative nous a soutenu efficacement. Par ailleurs, le service culturel de la ville a mis à notre disposition la salle du Royal pour notre goûter-spectacle de Noël. Dans un contexte difficile, le soutien de ces services nous a été utile.

En revanche, sur les questions d'environnement et de cadre de vie, la position de la mairie est plus difficile à cerner. Il est beaucoup question de concertation et nous ne pouvons nier que nous avons été reçus, à plusieurs reprises et sans difficulté, par monsieur Mari (Adjoint aux proximités, mobilités, sécurité et espaces publics) et madame Bizine (Adjointe au Maire pour le secteur 2). Mais, d'une manière générale, les comités et syndicats de quartier de Pessac ne sont pas ou mal associés à la concertation.

Ainsi, pour son élaboration, le plan vélo ne prévoyait qu'un questionnaire pour les usagers. Mais les syndicats et comités de quartier ont imposé une contribution plus fournie que le questionnaire et surtout rédigée collectivement par les différents Conseils d'Administration. Ces contributions ont fini par être acceptées mais il a fallu les imposer. Mais, comme nous avons déjà pu évoquer le problème par le passé, la voix de notre comité de quartier,

avec les adhérents qu'il représente, a compté autant que celle d'un seul individu.

D'une manière générale, nous avons remis trois contributions à la mairie pour améliorer la vie dans notre quartier : sur le "plan vélo", sur les travaux de voirie et sur le cheminement "piétons" vers le tram. Aucune réponse formelle montrant de l'intérêt à ces propositions n'a été reçue. Pourtant, pour prendre l'exemple des cheminements "piétons" vers le tram, nous avons remis à la mairie une première version il y a dix ans. L'adoption récente du "plan marche" par la métropole montre que nos propositions avaient dix ans d'avance. La communauté aurait certainement eu tout intérêt à ce que nos propositions soient entendues.

Un autre exemple dans un domaine différent me semble intéressant à vous livrer : le budget participatif. Il illustre bien les difficultés qui peuvent être rencontrées dans la concertation. Le comité de quartier a proposé trois projets : aucun n'a été retenu et nous n'avons pas reçu de réponses circonstanciées expliquant les refus. Il me semble que dans une vraie démarche de concertation, le minimum eut été d'avoir ces explications. A noter que parmi les huit lauréats, on trouve l'association EPI'SOL qui dispose du Jardin du Bois des Roses dans notre quartier et avec qui nous avons organisé Halloween.

Ces différents exemples nous montrent que l'exercice de la démocratie participative est encore difficile. Il me semble pourtant qu'il s'agit d'un bon moyen pour intéresser le citoyen au fonctionnement de la cité. Et pour ce qui nous concerne, comité de quartier et élus auraient tout intérêt à travailler ensemble pour accroître leur légitimité (35 % de votants pour les élus, effectif en baisse pour le comité).

Malgré tout, et vos réactions vis à vis du comité le démontrent, nous nous considérons toujours comme des interlocuteurs légitimes de la concertation, élément indispensable de la démocratie participative. En 2022, nous continuerons à défendre les idées qui ont toujours été défendues par le comité au travers de ses présidents successifs. Pour les animations, nous espérons pouvoir reprendre les animations traditionnelles que vous connaissiez avant la crise sanitaire et, si nos moyens nous le permettent, vous en proposer de nouvelles. De même, pour l'environnement/cadre de vie, nous suivrons les dossiers initiés en 2020/2021 et continuerons de défendre les mobilités douces et renforcerons notre travail sur les déplacements piétons que ce soit dans notre quartier ou pour aller vers le centre-ville. Et nous resterons toujours à votre écoute pour de nouvelles propositions.

Merci de votre attention.

Bilan financier

Recettes	3 054,82 €
Dépenses	4 540,42 €
Bilan	-1 485,60 €

Débat avec les élus : les questions et les réponses

Le débat commence vers 11 h 20 en présence de Monsieur Franck Raynal (Maire de Pesac) accompagné de mesdames Fatima Bizine (maire adjointe de notre secteur), Nathalie Brunet (Conseillère municipale aux seniors et au lien intergénérationnel), Marie Claire Karst (conseillère municipale déléguée à la petite enfance) et de messieurs Stéphane Mari (Adjoint aux proximités, mobilités, sécurité et espaces publics, Conseiller métropolitain) et Benoît Rautureau (Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme et aux équipements publics, Conseiller métropolitain).

Le président du comité, Dominique Burtin, présente la nouvelle forme que le CA a souhaité donner aux débats. Une première partie se déroulera comme habituellement avec les questions libres de la salle. En revanche, les vingt dernières minutes seront consacrées à un sujet défini au préalable par le Conseil d'Administration. Cette année, comme la mairie en a été avertie, le sujet sera l'aménagement de la rue du Bas Brion et le passage sous la voie ferrée.

Pour que tout puisse se faire dans les temps et que la parole soit donnée le plus possible aux habitants, il est demandé au maire une courte introduction avant de laisser la parole à la salle. Monsieur le maire souhâte, à la salle, ses vœux pour 2022 et laisse la place aux questions.

Maisons de quartier

La mairie est interpellée sur le mauvais état de la salle de quartier dont certains équipements, comme par exemple les rideaux, sont inutilisables.

Monsieur Rautureau admet qu'effectivement la salle est vieillissante et mal isolée. Une réflexion est en cours pour la construction d'une nouvelle salle à moyen terme. Toutefois, cette réflexion n'est pas suffisamment avancée pour annoncer quoique ce soit mais il n'est pas impossible qu'elle ne soit pas localisée au même endroit. Des informations devraient pouvoir être fournies vers la fin du printemps 2022.

Compte tenu de ces délais pour une nouvelle construction, il est demandé à ce que la salle actuelle soit rénovée partiellement. Monsieur Rautureau répond que c'est prévu.



Rue du Bas Brion

Un riverain de la rue du Bas Brion remonte trois problèmes rencontrés dans cette rue :

- 1) des véhicules hors gabarit s'engagent dans la rue du Bas Brion et se retrouvent coincés devant le pont SNCF ;
- 2) la salubrité du fossé au pied du talus SNCF qui ne se vide que par évaporation puisque la buse est bouchée ;
- 3) la densité de la circulation automobile dans la rue entre 9 h et 16 h.

Sur le premier point, monsieur le maire propose d'améliorer la signalétique.

Sur le deuxième point, monsieur Mari précise qu'il a constaté le problème lors de la visite du quartier effectuée en juin avec le comité. Le dossier est entre les mains de Bordeaux métropole et de Réseau Ferré de France (RFF).

Sur le dernier point, monsieur le maire estime qu'il est très difficile de diminuer la circulation automobile sauf à augmenter le nombre de passages dans Pesac sous la voie ferrée. De plus, monsieur Mari précise qu'un projet d'aménagement est en cours d'étude pour apaiser la circulation dans cette rue (à voir en fin de réunion).

Points divers

Un habitant du quartier revient sur plusieurs points. Il rappelle avoir signalé à plusieurs reprises que les trois «micro-giratoires» sur l'avenue de Candau n'ont pas les mêmes principes de priorités. Celui de l'intersection de l'avenue de Candau et de l'avenue des Échoppes donne la priorité aux véhicules circulant sur l'avenue de Candau (principe du rond-point), ce qui n'est pas le cas des autres «micro-giratoires» (principe du giratoire dit «avec priorité à gauche»). Il estime cette situation dangereuse et elle n'est toujours pas résolue.

Il précise également que le parking vélos de l'école est toujours plein. Il y a donc beaucoup de circulation cycliste et il milite pour que la vitesse soit limitée dans le quartier à 30 km/h.

Survol du quartier par les avions

La question des nuisances provoquées par les avions est posée, notamment avec les évolutions attendues des pistes et l'augmentation du trafic aérien. Le maire rappelle qu'une réunion est organisée le 10 février par les maires des communes qui se trouvent sous la piste sécante (Pessac, Talence, Martignas). Il engage les habitants à y participer.

Propreté

Un habitant se plaint de la quantité de déchets qu'on peut trouver autour des écoles, certainement à cause du restaurant Krousty. Quelles sont les dispositions pour faire nettoyer ? Madame Bizine répond qu'il faut faire une demande auprès du service de nettoyage de la mairie. Il est rappelé que la mairie avait rencontré, en son temps, les propriétaires du Sabaidi (maintenant Krousty) pour le nettoyage des abords du restaurant. Visiblement, il faut à nouveau rappeler les règles qui avaient été établies.

Plus globalement, monsieur le maire précise que, ces derniers temps, les services de nettoyages de la mairie ont subi jusqu'à 75 % d'absentéisme essentiellement à cause du COVID. Il rappelle également que chaque propriétaire doit nettoyer son trottoir.

Il est également demandé où en était le projet de ramassage des encombrants. Pour le moment, compte tenu de l'absentéisme évoqué précédemment, ce ramassage est reporté.

Enfin, le problème des déjections canines sur les trottoirs est posé. Quels sont les moyens mis en place pour éviter ces désagréments ? Le maire répond que sur certains secteurs, des sachets ont été mis à disposition pour ramasser ces déjections, mais ils disparaissent trop rapidement. Il reste l'information et la sanction.

Circulations automobile

Un habitant précise que la population sur Pesac va augmenter. En même temps, le prix des carburants devrait également augmenter. Il faut donc développer les transports en commun. Or, ce développement s'inscrit sur le long terme et il faut dès à présent prendre les décisions.

Le maire répond qu'il s'agit d'un vaste sujet qui concerne le plan de déplacement de Bordeaux Métropole. En dehors de ce qui est prévu pour le TER, il estime ce plan insuffisant. Les modes doux ne suffiront pas à absorber l'augmentation des déplacements. Avec le groupe auquel il appartient, il milite pour la construction d'un métro pour, ensuite, imposer des restrictions aux voitures. Mais cette idée n'est pas défendue par la majorité métropolitaine. Pourtant, pour être opérationnel à l'horizon 2030, il faudrait prendre les décisions dès à présent. Il regrette que Bordeaux n'ait pas su faire comme Toulouse.

Moustiques tigres

La question de la prolifération du moustique tigre est posée. Le maire répond qu'il sera maintenant difficile à éradiquer puisqu'il s'est acclimaté. Il faut maintenant vivre avec. Il se félicite de la création depuis janvier 2020 d'un service de démoustication à la métropole, service qui intervient à la demande.

Pour lutter contre le moustique tigre, il rappelle que des bornes "kista" ont été installées dans certains endroits de la commune,

comme, par exemple, autour du cimetière, mais, compte tenu du prix, ce n'est pas faisable partout.

Il rappelle également que la commune a passé un accord de partenariat avec la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) pour aider à l'installation de refuges d'oiseaux. La commune finance une partie du coût de ces refuges. Il estime enfin, que l'extinction des lumières la nuit participe à lutter contre les moustiques tigres.

Sur ce sujet, le président du comité revient sur le projet de "sentinelles moustiques" qui a été proposé au budget participatif. Il n'a pas été retenu pour être soumis au vote mais ça reste néanmoins une bonne idée pour lutter collectivement contre les moustiques tigres.

Débats sur l'aménagement de la rue du Bas Brion et du passage sous la voie ferrée

En préambule, le président du comité de quartier présente les problèmes posés dans la rue du Bas Brion et, dans son prolongement, le passage sous la voie ferrée.

La rue du Bas Brion est une rue à sens unique qui reçoit une circulation automobile de 3000 véhicules par jour, ce qui est beaucoup en regard de sa configuration. Par ailleurs, ses trottoirs sont difficilement accessibles aux piétons.

D'autre part, au bout de cette rue, le passage sous la voie ferrée est emprunté dans les deux sens par les cyclistes. Dans un sens, ils passent sur la chaussée avec les voitures, dans l'autre sens, ils passent sur le trottoir. De plus, dans le sens retour, rien n'indique que la rue du Bas Brion est en sens interdit ou en contresens cyclable.

La sécurisation du passage-piétons ou vélos sous le pont ou la circulation des voitures sont des sujets qui sont évoqués depuis vingt ans lors des débats avec les élus qui suivent nos Assemblées Générales. Or, en dehors de quelques mesures cosmétiques, les choses n'ont quasiment pas changé. Avec la création de nouveaux commerces côté Leclerc, le problème sera encore plus prégnant.

Monsieur Mari estime que les choses ont quand même évolué depuis vingt ans. Il précise que la zone est très contrainte et qu'une étude est en cours par Bordeaux Métropole pour l'aménagement de la rue du Bas Brion (cheminements piétons sur le trottoir côté pair, zone 30 sur la chaussée avec stationnements alternés). En revanche, sous le pont, la réflexion est moins avancée.

Il est rappelé que la mairie avait annoncé, lors de l'AG du 5 février 2017, qu'une demande devait être faite à RFF pour étudier les options de passage sous la voie ferrée entre notre quartier et le centre-ville. Nous n'avons reçu aucune information sur le sujet.

Un habitant fait circuler un dessin du viaduc de Pessac qui démontrerait qu'il y a des arches sous le talus et qui permettrait d'envisager un élargissement du passage. Monsieur Mari répond que l'hypothèse avait été envisagée pour élargir le passage sous le pont de la rue du Pont du Chiquet mais l'existence d'arches sous le talus n'a pas été démontrée. Monsieur le maire estime qu'il n'est pas possible de s'appuyer sur cette hypothèse.

Se référant, pour un problème identique, à un aménagement réalisé ailleurs dans la métropole, monsieur Mari estime que le coût de l'élargissement du pont serait de 5 millions d'euros. Monsieur le maire précise qu'un tel investissement n'est pas possible pour les seuls vélos.

Dans la salle, il est estimé qu'avant de décider de solutions, des études devraient être réalisées qui permettraient ensuite de trouver des solutions. Or, pour le moment, aucune étude n'a été réalisée. Monsieur le maire pense que la création d'un double sens voitures associé au double sens vélos permettrait d'obtenir un appui financier de la métropole mais ce n'est pas la volonté du quartier.

Quelques personnes dans la salle notent la difficulté de revenir à vélo sur le quartier, voire plus loin sur le campus.

Par ailleurs, il est précisé par le comité que le "plan vélo" de Bordeaux Métropole prévoit le développement du Réseau Vélo Express (ReVE) qui comporte quatorze itinéraires aménagés pour le vélo avec un haut niveau de service. Un de ces itinéraires, venant de Gradignan, effleure le quartier en passant au rond-point "Krousty" sur l'avenue Schweitzer puis l'avenue Marc Desbats pour

aller à Pessac-centre (peu propice à un aménagement cyclable) puis plus loin vers Mérignac. Il est proposé au maire un autre itinéraire qui pourrait passer par l'avenue des Echoppes, la rue du Bas Brion avec le pont et rejoindrait l'avenue Jean Jaurès, puis l'avenue Nancel Penard déjà aménagée. Dans ces conditions, le passage sous le pont SNCF pourrait être intégré au projet ReVE. Monsieur le maire trouve l'idée intéressante.

A la fin des débats, monsieur Mari propose deux options d'aménagement :

- soit limiter l'accès de la rue aux modes de déplacements doux,
- soit la mise en place d'une vélo-rue dans laquelle les vélos sont prioritaires sur les voitures.

Ces projets seront travaillés en concertation avec le comité puis avec les riverains. Un aménagement expérimental pourrait ensuite être mis en place. Ces conséquences, notamment le report de circulation sur les autres passages sous la voie ferrée, seront analysées.

Il est demandé quels sont les moyens dont dispose la mairie pour mesurer l'impact de ce type d'aménagements. Monsieur le maire répond que le principal outil est la réalisation d'enquêtes ménages sur les mobilités dont la dernière date de 2022.

On a aussi pu voir la baisse de fréquentation des transports en commun et du co-voiturage mais il est difficile de savoir si la raison est conjoncturelle ou s'il s'agit d'une tendance de fond. On peut penser également que la circulation cycliste a augmenté.

Le débat se termine vers 13 h 30.

Compte rendu de l'AG

Lors de l'AG ordinaire, le rapport d'activités et le bilan financier ont été approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés. De même, la cotisation a été fixée, à l'unanimité, à 3 €. Le conseil d'administration (voir composition en page 7) a été élu. Il a enregistré deux départs et l'arrivée de six nouveaux membres (D. Bonnard, G. Julien, P. Lafaye, P. Letrait, C. Pujolle et T. Veillon).

Au bois des roses

Venez causer
avec EPI'SOL
Samedi 19 mars
on papote, on popotte !

de 10 h à 16 h
au Jardin du Bois des Roses

Avec le soutien de la ville de Pessac, du département, de la fondation Abbé Pierre et de l'ARS (Agence Régionale de Santé), l'association EPISOL organise le 19 mars prochain un repas solidaire.

Cette journée débutera à 10 h par un atelier de cuisine végétale animé par le chef Jésus Hurtado (chroniqueur culinaire sur France Bleue Gironde) et Angèle, de l'association Terres d'Osiose.

La cuisine végétale marie plantes aromatiques et sauge en invitant les légumineuses, les céréales et les légumes pour le plus grand plaisir de vos papilles.

Après la dégustation du repas qui aura été préparé le matin, vous pourrez vous initier à 14 h à la sophrologie avec Isabelle et à 14 h 30 au pilate avec Laetitia.

Venez "comme vous êtes", sans inscription et participation libre, au profit de la maintenance du vélo d'EPI'SOL.

la Halle de Pessac
le goût du primeur

du Lundi au Samedi 7h - 20h
Dimanche et Jours fériés 7h - 13h



Stéphane et son équipe vous accueillent dans un espace de 300m². 7 jours/7

43 avenue Jean Jaures - 33600 Pessac
05 56 45 55 39



GRAINE D'ÉCOLE PESSAC
Multi-accueil et centre de loisirs

Nous accueillons les enfants au sein de deux structures dans un cadre nature et chaleureux :

- **Le muti-accueil** : enfants de 2 à 3 ans, de 8 h à 8 h 15, lundi, mardi, jeudi et vendredi hors vacances scolaires.
- **Le centre de loisirs** : enfants de 3 à 9 ans, de 8 h à 18 h 15, mercredi et vacances scolaires.

Nous sommes situés 12 Avenue de Bardanac 33600 Pessac.

Nos atouts : Une maison de 300m² - Un parc arboré de 3000m² véritable îlot de verdure en pleine ville - Un espace potager - Un poulailler - Restauration : Achats de légumes frais, de saison, en circuit court et bio si possible - Pain fait maison - Repas préparés sur place par une cuisinière professionnelle - Une équipe professionnelle renforcée et de qualité pour vos enfants.

Pour plus d'informations consultez notre site internet : www.grainedecolepessac.fr

Pour nous contacter : contact@grainedecolepessac.fr



pour bien vivre ensemble,
respectons le code de la route :



ne stationnons pas sur les trottoirs

Le vide-grenier

Depuis le premier vide grenier de 2004 avec ses trente-six exposants, le succès de cet événement n'a cessé de croître pour atteindre, jusqu'à l'édition de 2019, sa capacité maximale de quatre-vingt-quinze exposants compte tenu de l'espace disponible. Après ces deux années sans vide grenier pour les raisons que vous savez, nous pouvons organiser l'édition de 2022 même si quelques précautions resteront indispensables. L'inscription est une obligation légale et nous rappelons que vous ne pouvez pas effectuer plus de deux ventes au déballage par an. Cette inscription est réservée aux habitants du quartier et elle est gratuite.

Mais, lors des dernières éditions, nous avons constaté que des tables réservées sont restées vides, sans préavis de désistement. Nous demanderons à la réservation un dépôt de garantie de 10 € (par chèque) qui sera restitué dès l'enregistrement de votre arrivée sur le site. En raison du dépôt de garantie, cette année, nous ne vous proposons pas de possibilité d'inscription par internet.

A la clôture des inscriptions, vous recevrez le courrier de confirmation et consignes diverses dont nous vous remercions de prendre connaissance.

Le dimanche 3 avril, bien réveillés, vitaminés, véhicule à moteur ou pas, chargé de vos merveilles, nous vous attendrons à partir de 9 heures, jusqu'à presque 10 h. L'entrée des voitures

se fera par la Place Chambrelent : il vous faudra donc y arriver par l'avenue de Brivazac. Enfin, soyez patients, chacun trouvera sa place. Les hôtes du comité vous accueilleront et vous indiqueront votre emplacement (aucune installation sans autorisation du comité ne sera tolérée). A partir de 10 h, toutes les voitures devront laisser les allées piétonnes libres pour le début des achats.

N'oubliez pas de nous remettre vos œuvres pâtisseries, faciles à déguster sur le pouce. Par ailleurs, vous trouverez à la buvette tout ce qui pourra vous permettre de lutter contre un éventuel coup de mou de milieu de matinée.

Après l'apéritif offert par le comité, vous trouverez à la buvette de quoi vous restaurer avec des sandwiches et des boissons variés ainsi que les pâtisseries que vous aurez déposées.

Vers 17h fatigués mais heureux vous débarrasserez votre emplacement des « rares » invendus que vous pourrez rapporter l'an prochain. Pensez à apporter vos sacs poubelles et à repartir avec eux car nous ne disposerons pas de container pour collecter les déchets.

Alors y a plus ka ! Nous, on vous attend sans faute...

L'attestation-inscription ci-dessous, avec le chèque de 10 € est à remettre jusqu'au samedi 26 mars à 21 h à Dominique Bouyer 43 avenue de Brivazac: tel 05.56.45.70.54

L'organisateur joindra l'attestation-inscription au registre qu'il remettra au maire de la commune d'organisation

Organisateur :
COMITE DE QUARTIER BRIVAZAC CANDAU
37 avenue de Candau - 33600 PESSAC

Comité de Quartier
Brivazac-Candau

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIER du 3 avril 2022 à Pessac, pl Chambrelent

Je soussigné(e), Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville de naissance :

Adresse : CP Ville

Tél. Email : N° immatriculation de mon véhicule :

Titulaire de la pièce d'identité N° Délivrée le par

Déclare sur l'honneur : ne pas être commerçant (e), ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce), ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le
Signature

Inscription et chèque à déposer chez Mme Dominique BOUYER au 43 avenue de Brivazac

Aéroport : devenir de la piste sécante

Six membres du CA du comité de quartier ont assisté jeudi 10 février à la réunion publique initiée par le maire de Pessac sur le devenir de la piste sécante de l'aéroport de Mérignac afin de préparer la commission consultative de l'environnement prévue le 1^{er} mars et qui, aux dernières nouvelles, aurait été reportée. La salle de Bellegrave a accueilli plus de trois cents personnes, signe que le sujet préoccupe un grand nombre de citoyens. L'ouverture de la réunion par les maires de Saint Jean d'Illac, Talence et Pessac s'est faite dans un souci de respect et d'écoute de chacun.

M. Raynal, maire de Pessac, a ensuite fait un exposé pédagogique sur le fonctionnement des pistes de l'aéroport de Mérignac : piste principale ou 23-5 (la plus longue) et piste secondaire ou 29-11 appelée aussi sécante car elle coupe la piste principale. C'est cette dernière qui nous intéresse car lorsque les avions atterrissent sur cette piste, ils passent au-dessus de nos têtes. Sur cette piste sécante le trafic ne dépasse pas 12% depuis plusieurs années, mais le nombre de vols n'a cessé de croître du fait de l'augmentation constante du trafic de l'aéroport, hormis depuis l'année 2020 du fait de la pandémie. Bien que cette piste soit utilisée de façon moindre, c'est elle qui recueille proportionnellement le plus de réclamations des riverains auprès de l'aéroport.

Les débats dans la salle ont été courtois malgré la présence d'habitants d'Eysines et du Haillan qui s'étaient déplacés car, eux, sont impactés par les décollages et atterrissages sur la piste principale. Le devenir de la piste sécante est vite devenu un sujet secondaire. La préoccupation des intervenants était plutôt : Quel devenir pour l'aéroport de Mérignac au sein de la ville ! Quelle croissance nous semble acceptable ? Souhaitons-nous voir poursuivre les vols de nuit ? Souhaitons-nous voir poursuivre les entraînements militaires du rafale qui devaient être temporaires et qui se poursuivent encore aujourd'hui ? Comment cet aéroport peut-il s'inscrire dans des efforts pour le respect de la planète ?

Suite à ces échanges monsieur Raynal a proposé de mettre en ligne une pétition dont il nous a soumis les six items :

- vouloir une activité aérienne plus respectueuse de l'environnement
- accompagner l'aéroport dans cette évolution
- demander la suppression de la piste secondaire
- interroger la question du modèle de développement du transport aérien
- demander le déplacement des vols du rafale
- demander la suppression des vols de nuit

La pétition mise en ligne par la mairie, encore accessible sur le site internet de la ville de Pessac, sous le titre "aéroport de Bordeaux Mérignac, mobilisons-nous" a été signée par le CQBC.

Nous restons vigilants et poserons régulièrement des questions dans les instances aéroportuaires où la fédération de quartier est présente.

Agenda CQBC

18/01/2022 : Réunion "plan vélo" par commission Environnement et Cadre de vie du CQBC ;

19/01/2022 : Rencontre avec S MARI et F BIZINE à propos du plan marche et de la voirie (2 membres du CA) ;

20/01/2022 : Participation à la commission Mobilités de la fédération sur le plan vélo (1 représentant) ;

06/02/2022 : Assemblée Générale CQBC ;

08/02/2021 : Conseil d'Administration CQBC avec élection membres du Bureau ;

10/02/2022 : Réunion publique concernant la piste secondaire de l'aéroport (6 membres du CA) ;

11/02/2022 : Formation (module 1) à un logiciel de sites internet organisée par la Fédération (2 membres du CA) ;

24/02/2022 : Participation à la commission Mobilités de la fédération sur le plan vélo (1 représentant) ;

01/03/2022 : Conseil Administration de la Fédération (1 membre du CA) ;

01/03/2022 : Réunion de la commission Environnement et Cadre de Vie du CQBC ;

03/03/2022 : Réunion de la commission Animation du CQBC : finalisation de l'organisation du vide-grenier et de la chasse aux oeufs ;

04/03/2022 : Formation (module 2) à un logiciel de sites internet organisée par la Fédération (2 membres du CA) ;

La chasse aux oeufs

Aussi sûr que "Noël en décembre", le dimanche 17 avril, le comité de quartier organise sa Chasse aux Oeufs de Pâques au Parc Lavielle. Tous les enfants du quartier, de l'école, de Graine d'école... de 0 à 11 ans y sont invités. Pour y participer, il suffit de venir s'inscrire à partir de 10 h 30 au stand d'accueil mis en place au parc.

Nous demandons aux cloches de bien vouloir déposer dans le parc, oeufs, lapins ou encore poules en chocolat qu'elles ramènent de Rome pour le plus grand plaisir des enfants.

Chasseurs d'oeufs, n'oubliez pas votre petit panier !



Le comité se chargera de délimiter des espaces différents pour les petits et pour les plus grands. Bien entendu, les parents (ou les grands-parents) accompagnent leurs enfants.

À 11 h, le départ est donné et, lorsque tous les oeufs sont ramassés, et, déposés dans le grand panier, ils sont partagés entre tous les enfants.

Ensuite, pour tous, grands et petits, le comité propose de se retrouver autour d'un apéritif.

Nous précisons que cette animation est gratuite et n'hésitez pas à inviter vos nouveaux voisins et à nous les présenter.

Archigroup
JF DOSSO
architecte dplg
44, avenue de Candau
Tél. 05 56 46 02 05

Boulangerie Touzeau

Toute l'année :
La Baguette Tradition à 1 € ttc:
3 achetées, la 4^{ème} offerte
Et bien d'autres choses encore...
87 av . Jean Jaurès
33600 Pessac
Tél : 05 56 45 13 32

LA CONSEILLÈRE
immobilier
L'immobilier en toute sérénité
79 bis avenue Jean Jaurès
33600 Pessac
05 57 26 94 35
www.laconseillere.com

NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	PORTABLE	adresse mail	Cadre De Vie	Animations	Communication	BUREAU
BIGNON	Emmanuelle	26, avenue de Brivazac		06 73 59 68 65	manue.bignon@free.fr		X		Secrétaire
BONNARD	Damien	11bis, rue Jean Charcot				X			
BOUYER	Dominique	43, avenue de Brivazac	05 56 45 70 54	06 29 12 10 61	yvon.bouyer@neuf.fr		X	X	
BURTIN	Dominique	37, avenue de Candau		06 20 56 74 29	dominiqueburtin@wanadoo.fr	X	X	X	Président
CIESLAK	Jérôme	70, allée George Brassens		06 83 54 21 44	jeciesla@gmail.com		X	X	
JULIEN	Guéno	36, rue du prof. Esclangon		06 50 68 23 55	guenoj@yahoo.com	X		X	
LAFAYE	Nathalie	4, rue Jean Charcot	09 83 06 71 87		ndjp.lafaye@gmail.com	X		X	
LAFAYE	Perrine	4, rue Jean Charcot		06 66 07 00 46	perrine.lafaye11@gmail.com		X	X	
LECHANOIN	Michel	20, rue George Brassens		06 44 91 06 47	michellechanoine@sfr.fr		X	X	Vice Président
LETRAIT	Philippe	rue Frédéric Dard		06 74 04 23 77	letraitp@hotmail.com	X		X	
PUJOLLE	Christian	11, rue des Bengalines		07 66 23 77 13	ch.pujolle@gmail.com			X	
QUATREUIL	Patrick	46, avenue du Rond Point	05 56 45 59 37	06 85 89 96 30	pquatreuil@free.fr	X		X	
ROBERT	Frédérique	120, avenue de Candau	09 54 84 83 84	07 82 70 54 50	seborga1@free.fr	X	X	X	Trésorière
SAM	Françoise	28, av. Phénix Haut Brion		06 07 35 71 40	f.sam@free.fr	X			Trésorière adjointe
VEILLON	Sabine	69, avenue Marc Desbats		07 70 00 91 04	veillonsabine@gmail.com		X	X	Secrétaire adjointe
VEILLON	Thomas	69, avenue Marc Desbats		06 30 78 05 00	veillonthomas33@gmail.com		X	X	
VERBIEST	Vincent	3, rue Léo Valentin					X	X	

Adresse postale : 37, avenue de Candau - Adresse électronique : cqbc33@gmail.com - Site internet : federation-quartiers-pessac.com

Faire des signalements aux services

Les divers services se sont dotés de systèmes d'informations informatisés qui n'ont pas été conçus pour prendre en compte le nombre d'habitants représentés par chaque signalement fait par des organismes représentatifs comme votre Comité de Quartier. Ainsi, pour permettre une meilleure prise en compte de vos remarques, nous vous invitons à intervenir, vous aussi, directement auprès des services concernés et, en même temps, nous vous prions de nous informer de vos interventions.

Pour le trafic aérien : il est judicieux de contacter le guichet unique (Répondeur, laissez vos coordonnées et messages, il vous rappelle.)

- par téléphone : 05 56 34 50 50 ;

- par courriel : info@bordeaux.aeroport.fr ;

- par courrier : Aéroport de Bordeaux-Mérignac - Cidex 40 - 33700 MERIGNAC.

Pour tous les domaines de la vie courante : voirie, éclairage public, transports, sécurité, propreté, gestion des déchets, écoles, culture, etc. :

- Par courrier : Mairie de Pessac - Place de la Ve

République - 33604 PESSAC CEDEX ;

- Par téléphone : 05 57 93 63 63 ;

- Par courriel : espaces-publics@mairie-pessac.fr ;
- Par le site internet de la ville de Pessac : en bas de page, « nous contacter »

A savoir, la mairie déclare répondre à toutes les demandes par le moyen (courrier, téléphone, courriel) utilisé pour faire le signalement.

Nous vous conseillons d'adresser à Bordeaux Métropole un double de vos signalements faits à la Mairie de Pessac :

- Par courrier : Bordeaux Métropole - Esplanade Charles de Gaulle - 33045 BORDEAUX CEDEX ;

- Par téléphone : 05 56 99 84 84 ;

- Par le site internet de Bordeaux Métropole : en bas de

page, « nous contacter ».

Plan du Quartier Brivazac-Candau

Règles de circulation :

Dans le quartier comme ailleurs, il est dangereux et inutile de stationner sur, ou à cheval sur le trottoir. Cela empiète sur le territoire des piétons et c'est passible d'une contravention. En dehors de tout marquage au sol de stationnement, celui-ci doit se faire sur la chaussée de façon bi-mensuelle alternée. Le stationnement à cheval est autorisé sur une portion de l'avenue de Candau, et il est impératif de redoubler d'attention

en raison de la perte de visibilité.

De plus, il existe dans le quartier des contre-sens cyclables, permettant aux deux-roues non motorisés de circuler dans des rues à sens unique, à l'inverse des automobilistes. De nombreux enfants, notamment les empruntent pour se rendre ou revenir de l'école qui se trouve dans notre quartier. Cette pratique nouvelle qui tend à se développer, ne nous est pas toujours familière. La prudence est donc de mise et s'accompagne du respect de la limitation de vitesse.



Les conteneurs à verre reçoivent les bouteilles en verre recyclable. Les couvercles et les cartons de transports ne doivent pas rester sur place et sont à jeter dans votre container gris. Merci d'y penser au prochain voyage

Ramassage des Ordures Ménagères :

- Bac gris : déchets génériques : lundi et jeudi matin
- Bac vert : tri recyclable : mercredi matin

Il est par ailleurs rappelé que les bacs ne doivent pas séjourner sur les trottoirs, mais être déposés et rentrés au plus proche de la collecte. Il en va du respect de chacun, notamment des piétons qui ont vocation à marcher sur les trottoirs.

- Déchets verts : sur inscription. Renseignements à la mairie.